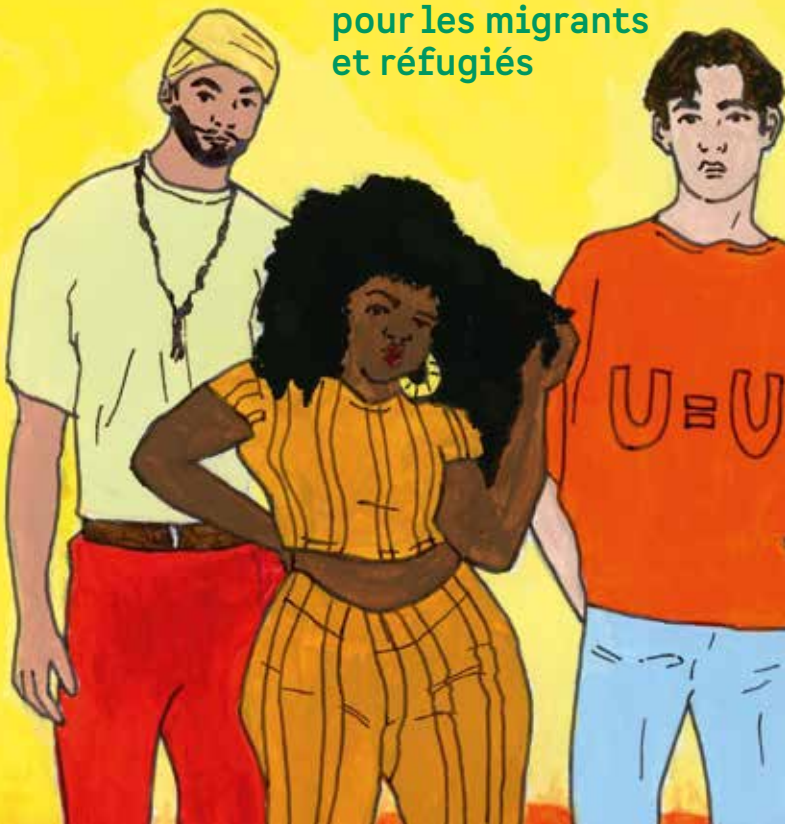


# Vivre avec le VIH en Allemagne

Informations  
pour les migrants  
et réfugiés






# Vivre avec le VIH en Allemagne

Informations  
pour les migrants  
et réfugiés

# Contenu

- 6 Introduction
- 9 Qu'est-ce que le VIH ?  
Comment agit-il dans le corps ?
- 11 Comment fonctionne le traitement  
du VIH en Allemagne ?
- 11 Personnes ayant une assurance maladie
- 12 Personnes possédant une autorisation  
de séjour, tenues de quitter le pays et qui  
ont un titre de séjour toléré
- 14 Etudiant(e)s dans une université  
ou une école supérieure
- 15 Personnes sans statut de résident  
(sans-papiers)
- 15 Citoyens/citoyennes de l'UE  
sans assurance maladie
- 17 Le traitement du VIH  
(thérapie antirétrovirale = TAR)
- 17 Comment fonctionne le traitement  
du VIH ?
- 18 Que se passe-t-il lorsque la thérapie  
antirétrovirale (TAR) pose problème ?

- 
- 19 i = i (indéfectable = intransmissible)
  - 21 Comment prévenir la transmission du VIH pendant les rapports sexuels ?
  - 25 Grossesse, naissance et allaitement
  - 25 Procréation
  - 26 Le bébé sera-t-il en bonne santé ?
  - 27 Les mères séropositives peuvent-elles allaiter leur bébé ?
  - 29 VIH et religion
  - 31 Le VIH au travail
  - 33 VIH et droit pénal en Allemagne
  - 36 Que pouvez-vous faire si vous avez vécu de la discrimination ?
  - 39 Traitement du VIH et services de conseils : adresses
  - 42 Centres d'entraide : vous n'êtes pas seul !
  - 46 Pages web
  - 46 Services de conseils téléphoniques à propos du VIH

## Introduction

Le VIH peut être bien traité aujourd'hui : les médicaments contre le VIH suppriment la prolifération du VIH dans l'organisme et permettent de prévenir le sida. Si les personnes atteintes du VIH commencent le traitement à temps et prennent le médicament régulièrement, elles ont les meilleures chances de vivre bien et longtemps avec le virus.

Même avec un diagnostic tardif du VIH et un début de traitement tardif, il y a de fortes chances que le système immunitaire se rétablisse.

**Important : vous pouvez commencer le traitement du VIH à tout moment, mais le plus tôt sera le mieux.**

Après un diagnostic de VIH, vous pouvez vous poser de nombreuses questions et chercher à éclaircir certains points, surtout si vous êtes nouveau dans un pays, par exemple :

- Qu'est-ce que le VIH et comment agit-il dans mon corps ?
- Comment puis-je rester en bonne santé ?
- Quels sont les traitements possibles ?
- Que dois-je faire si je n'ai pas d'assurance maladie ni de papiers ?
- Serai-je expulsé à cause de mon infection par le VIH ?
- Que dois-je respecter durant la thérapie ?
- Comment puis-je éviter la transmission du VIH à d'autres personnes ?
- Que puis-je faire pour que mon bébé vienne au monde en bonne santé ?
- Existe-t-il pour les migrants des groupes d'entraide auprès desquels je pourrais trouver du soutien ?
- Qui puis-je contacter si j'ai vécu de la discrimination ou du racisme ?

Cette brochure fournit des réponses sur la vie avec le VIH en Allemagne. Elle aide également à trouver des médecins, des organisations ou des groupes auprès desquels vous pouvez obtenir conseils et soutien. Et elle vous rassure que l'on peut bien vivre avec le VIH.





## Qu'est-ce que le VIH ? Comment agit-il dans le corps ?

---

Le VIH est un virus qui affecte principalement les cellules du système immunitaire. Sans traitement par des médicaments anti-VIH, les virus diminuent la capacité de l'organisme à combattre les agents pathogènes et les cellules défectueuses du corps, et endommagent des organes tels que les reins, les os ou le cerveau. Si une personne a été contaminée par le VIH et ne prend pas de médicaments, elle peut développer le sida, qui est une maladie mortelle.

**La bonne nouvelle : même avec le sida, le système immunitaire peut se rétablir grâce à des médicaments anti-VIH, et les symptômes du sida disparaissent à nouveau.**



# Comment fonctionne le traitement du VIH en Allemagne ?

## Personnes ayant une assurance maladie

Il est préférable d'aller chez un médecin spécialiste du VIH. Vous lui parlez de ce que vous pouvez faire pour préserver votre santé, des médicaments pour traiter l'infection par le VIH et de la façon de prévenir la transmission du VIH.

Les associations d'aide contre le sida mettent à disposition les adresses de ces médecins spécialistes du VIH. L'assurance maladie couvre les coûts des médicaments et des examens.

**Si vous n'osez pas aller chez un médecin parce que vous ne parlez pas allemand, vous pouvez également obtenir de l'aide auprès des associations d'aide contre le sida. L'on y collabore souvent avec des médiateurs linguistiques sensibles à votre situation. En outre, ils connaissent des médecins qui parlent aussi d'autres langues que l'allemand. Les associations d'aide contre le**

**sida savent également comment l'on peut financer les interventions des médiateurs linguistiques.**

## **Personnes possédant une autorisation de séjour, tenues de quitter le pays et qui ont un titre de séjour toléré**

Les personnes séropositives qui sont en cours de procédure d'asile, qui se sont vu refuser le droit d'asile, la protection des réfugiés et les obstacles à l'expulsion, qui ont un titre de séjour toléré ou qui sont obligées de partir sont soumis au régime de la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile (« Asylbewerberleistungsgesetz », AsylbLG).

Si vous comptez parmi ces personnes, le bureau d'aide sociale couvrira pendant les 18 premiers mois de votre séjour le coût du traitement médical en cas de maladies et douleurs aiguës, de maladies mortelles sans traitement et de tous les examens et traitements liés à la grossesse et à l'accouchement. Cela comprend tous les traitements nécessaires pour prévenir une aggravation de l'infection par le VIH. Cela concerne

principalement les médicaments anti-VIH. Dans ce cas, vous devez d'abord demander auprès du bureau d'aide sociale une feuille de soins à alidité limitée qui vous permettra d'aller chez le médecin. Certaines villes ne délivrent pas de feuille de soins à validité limitée mais une « Gesundheitskarte » (« carte de santé » ou carte d'assuré) avec laquelle vous pouvez vous rendre directement chez un médecin.

Au bout de 18 mois, le bureau d'aide sociale vous inscrira à une caisse d'assurance maladie. Vous recevrez alors une carte d'assuré qui vous permettra de vous rendre directement chez un médecin.

**Par ailleurs : une infection par le VIH ne change rien au statut du séjour : toutefois, vous ne devez pas quitter l'Allemagne. Dans certaines conditions, l'infection par le VIH peut constituer un obstacle à l'expulsion dans la procédure d'asile. Recherchez en temps opportun des conseils juridiques, si possible avant l'audience.**

## **Etudiant(e)s dans une université ou une école supérieure**

---

Si vous avez moins de 30 ans, vous pouvez et vous devrez contracter une assurance maladie obligatoire. Si vous présentez votre certificat d'inscription auprès de la caisse d'assurance maladie, vous obtiendrez le tarif préférentiel réservé aux étudiants. L'assurance maladie prend en charge les frais de tous les traitements de l'infection par le VIH, principalement des médicaments.

Si vous avez 30 ans ou plus, vous devez contracter une assurance maladie privée. De nombreuses caisses d'assurance maladie à prix avantageux ne prennent pas en charge les frais du traitement de l'infection par le VIH. Si le VIH est détecté pendant la durée du contrat, il se peut que le contrat ne puisse être prolongé ou qu'il soit résilié. Si vous vous trouvez dans cette situation, il faut de toute urgence vous tourner vers une association d'aide contre le sida pour obtenir des conseils juridiques.

## Personnes sans statut de résident (sans-papiers)

---

Si vous n'avez pas de papiers, adressez-vous à un centre de consultation dit « **Clearingstelle** », à une « **Aidshilfe** » (association d'aide contre le sida) ou à un « **MediBüro** » (voir p. 41), afin d'obtenir quand même de l'aide. Ces institutions vous conseillent anonymement – vous n'avez pas à donner votre nom. Là, on peut vous expliquer comment procéder pour recevoir un traitement contre l'infection par le VIH. La chose la plus importante est de vérifier si une légalisation de votre séjour est possible. Avec un statut de résident, il est généralement possible d'obtenir une assurance maladie.

## Citoyens/citoyennes de l'UE sans assurance maladie

---

Si vous venez d'un pays de l'UE et n'avez pas d'assurance maladie, demandez conseil auprès d'un centre de consultation indépendant (« Clearingstelle », « Aidshilfe », « MediBüro », etc.).





## Le traitement du VIH (thérapie antirétrovirale = TAR)

### Comment fonctionne le traitement du VIH ?

Les médicaments contre le VIH suppriment la prolifération du VIH dans l'organisme et permettent de prévenir le sida. Souvent, une seule pilule par jour est suffisante.

**Étant donné que le VIH est un « rétrovirus », les médicaments anti-VIH sont également appelés médicaments antirétroviraux et le traitement du VIH est appelé traitement antirétroviral, en abrégé TAR.**

Si vous êtes séropositif, vous devriez commencer le traitement (la thérapie) le plus tôt possible et prendre votre ou vos médicament(s) contre le VIH régulièrement, sans interruption.

Le traitement du VIH comprend également des examens de contrôle réguliers, même pour ceux

qui vont bien. Les analyses de sang, par exemple, permettent de déterminer si la thérapie fonctionne.

Cependant, les médicaments anti-VIH ne peuvent pas éliminer le virus de l'organisme, car quelques virus peuvent « dormir » dans certaines cellules. Une guérison par médicaments contre le VIH n'est donc pas possible. Les médicaments doivent être pris régulièrement et à vie, sinon le VIH se multipliera à nouveau.

Sans une thérapie antirétrovirale (TAR), l'infection par le VIH conduit presque toujours à la maladie mortelle du sida.

## **Que se passe-t-il lorsque la thérapie antirétrovirale (TAR) pose problème ?**

---

Lorsqu'une TAR n'a pas les effets escomptés ou pose problème – par exemple lorsque surviennent des effets indésirables que vous ne pouvez pas gérer, comme la diarrhée persistante – il faut aller chez le médecin afin que celui-ci vous administre un autre traitement.

## **i = i (indéfectable = intransmissible)**

---

Les médicaments anti-VIH suppriment la prolifération du VIH dans l'organisme, de sorte qu'à un moment donné aucun virus n'est plus détectable dans le sang. (On parle également de « charge virale indéfectable » ou « inférieure au seuil de détection ».) Le VIH n'est plus transmissible durant les rapports sexuels – même pendant les rapports sexuels sans préservatif. En abrégé, on parle de « indéfectable = intransmissible » ou en bref  $i = i$ .

C'est une bonne nouvelle pour tous, avec ou sans VIH, parce que cela réduit l'anxiété. Ce qui signifie : si vous prenez régulièrement vos médicaments contre le VIH, le VIH ne peut pas être transmis pendant les rapports sexuels – « traitement comme prévention » ou « protection par la thérapie ». En outre, vous pouvez également avoir des enfants sans crainte de transmettre le virus à votre partenaire.

Conditions : il est important que le patient prenne régulièrement ses médicaments contre le VIH et que l'efficacité du traitement soit régulièrement vérifiée par un médecin.



# Comment prévenir la transmission du VIH pendant les rapports sexuels ?

Chacune des méthodes suivantes protège contre la transmission du VIH pendant les rapports sexuels :

- **Les préservatifs** – il existe aussi des « préservatifs internes » ou des « préservatifs pour femme/les fémidoms » – qui évitent la transmission du VIH pendant les rapports sexuels.

*Les préservatifs ne protègent pas seulement du VIH, mais également d'une grossesse non désirée. Ils réduisent en outre le risque de transmission de maladies vénériennes. Les préservatifs sont disponibles dans les pharmacies, drogueries, supermarchés, dans de nombreux distributeurs automatiques et sur internet.*

- **Protection par la thérapie** – avec un traitement efficace contre le VIH, celui-ci n'est plus détectable dans le sang et n'est plus transmissible pendant les rapports sexuels, même pendant les rapports sexuels sans préservatif. C'est pourquoi il est important que

le patient prenne régulièrement ses médicaments contre le VIH, sans interruption, et que l'efficacité du traitement soit régulièrement contrôlée par un médecin.

*La « protection par la thérapie » protège uniquement du VIH, pas des maladies vénériennes ni d'une grossesse.*

- **PrEP** – des personnes non porteuses du VIH peuvent prendre un médicament anti-VIH pour se protéger d'une contamination par le HIV. On appelle cela la « prophylaxie pré-exposition », en abrégé PrEP (de l'anglais *pre-exposure prophylaxis*). Ce qui signifie « précaution avant un contact avec le VIH ». Pour obtenir des informations et conseils sur la PrEP, vous pouvez vous rendre entre autres aux associations d'aide contre le sida, aux cabinets médicaux spécialistes du VIH et aux services de santé.

*La « PrEP » protège uniquement du VIH, pas des maladies vénériennes ni d'une grossesse.*

L'on peut également combiner les méthodes, comme par exemple utiliser des préservatifs, même si le/la partenaire séropositif/ve prend des médicaments contre le VIH (protection par la thérapie).

**Important : dans un couple, il faut discuter pour trouver ensemble quelle(s) méthode(s) de protection convien(nen)t le mieux aux deux partenaires. Vous pouvez également emmener votre partenaire avec vous en consultation.**





## Grossesse, naissance et allaitement

---

De nombreux hommes et femmes séropositifs veulent des enfants. Ce désir peut être réalisé : procréation, grossesse, accouchement et allaitement sont également possibles en cas d'infection par le VIH, sans que le VIH ne soit transmis au partenaire ou à l'enfant.

### Procréation

---

Si les personnes contaminées par le VIH prennent régulièrement leurs médicaments contre le VIH (sans interruption) et que le VIH n'est plus détectable dans leur sang, le VIH ne peut pas être transmis pendant les rapports sexuels. Ce qui signifie que : les partenaires séronégatifs ne peuvent pas être infectés, et le VIH n'est pas transmis au bébé lors de la procréation. Il est préférable qu'avec votre partenaire vous alliez chercher des conseils précis auprès d'un médecin spécialiste du VIH.

Il existe en outre deux autres options :

- Si la femme est séropositive, la procréation peut être effectuée par insémination artificielle avec le sperme de l'homme.
- Si l'homme est séropositif, on « lave » son sperme. Ce qui signifie : le VIH est éliminé du sperme en laboratoire. L'on réalise ensuite une insémination artificielle.

## **Le bébé sera-t-il en bonne santé ?**

---

Dans presque tous les cas, la transmission du VIH de la mère à l'enfant peut actuellement être évitée par la thérapie antirétrovirale de la mère et d'autres mesures.

Il est important de prendre régulièrement les médicaments contre le VIH, de faire des examens médicaux réguliers (en cabinet gynécologique, en cabinet spécialisé dans le VIH ou en clinique ambulatoire du VIH) et d'être accompagné d'une équipe médicale qui connaît bien le VIH.

Si la charge virale de la mère est inférieure au seuil de détection, l'accouchement vaginal est généralement possible. Dans certains cas, une césarienne doit être effectuée.

Avec un traitement anti-VIH efficace de la mère avant même la grossesse, tout au long de la grossesse et à la naissance, il est possible d'éviter le traitement préventif du VIH du nouveau-né. Sinon, le bébé reçoit habituellement un médicament contre le VIH pendant deux à quatre semaines.

## **Les mères séropositives peuvent-elles allaiter leur bébé ?**

---

Dans des conditions optimales – la charge virale est stable en dessous de la limite de détection et la mère bénéficie d'un suivi médical – l'allaitement est généralement possible. Si une mère séropositive veut allaiter, elle doit au préalable demander des conseils précis à son médecin spécialiste du VIH.



## **VIH et religion**

---

La religion joue un rôle majeur dans la vie de nombreux migrants et réfugiés, peut-être pour vous aussi. La communauté peut être une deuxième grande famille et offrir une protection contre la solitude, l'exclusion ou le racisme.

La foi et la prière peuvent guérir votre âme. Mais elles ne peuvent pas guérir une maladie chronique comme le VIH. Par conséquent : prenez des comprimés anti-VIH et priez. La prière sauvera votre âme et les comprimés sauveront votre corps. Aujourd'hui, les médicaments anti-VIH assurent une bonne qualité de vie.

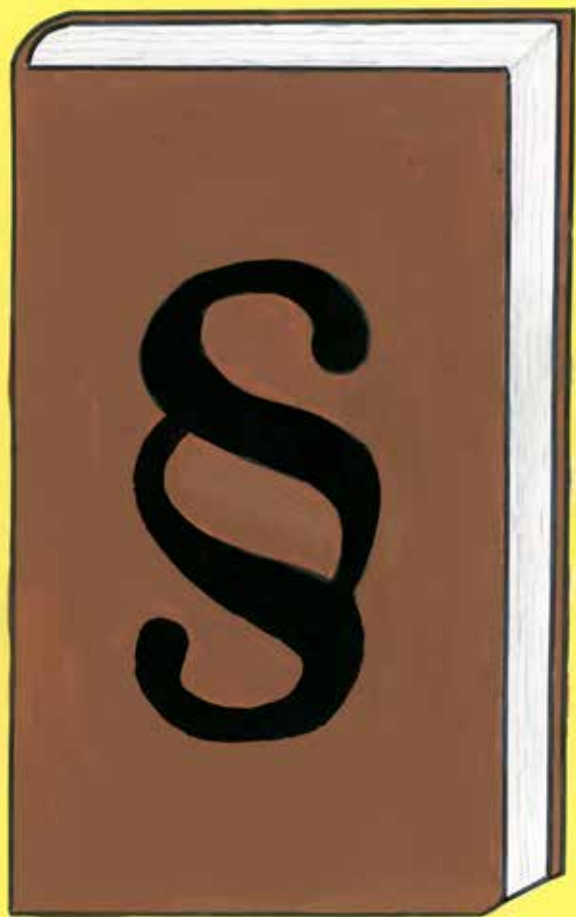


**Jobs  
Offres d'emploi  
Travail**

## Le VIH au travail

---

L'on retrouve des personnes séropositives dans toutes les catégories professionnelles, médecins, infirmiers/infirmières, éducateurs/éducatrices ou employé(e)s de la transformation alimentaire. Les employeurs n'ont pas le droit de vous questionner sur votre séropositivité. Il n'y a d'exceptions que pour un très petit nombre de professions, dans lesquelles le VIH pourrait jouer un rôle, par exemple parce que les personnes séropositives ne sont pas autorisées à entrer dans certains pays. Vous n'êtes pas non plus obligé de dire à vos collègues que vous êtes porteur du VIH.





## VIH et droit pénal en Allemagne

---

La transmission intentionnelle ou par négligence du VIH est classée comme une blessure corporelle en vertu de la loi allemande et elle est punissable dans certains cas. La condition préalable est que l'on soit informé de son infection par le VIH.

Pour qu'une pénalité soit effectivement imposée, il faut qu'une notification soit faite au préalable. Dans un cas de ce genre, il est important de refuser de témoigner, jusqu'à ce que vous ayez été conseillé par un avocat. Vous trouverez du soutien auprès des associations d'aide contre le sida.

Le fait de savoir si une procédure sera engagée ou s'il y aura une condamnation dépend, entre autres, de la question de savoir si la personne séropositive a fait tout son possible pour prévenir la transmission du VIH, par exemple en utilisant des préservatifs ou en prenant régulièrement des comprimés anti-VIH, afin que le VIH ne puisse pas se transmettre pendant les rapports sexuels.

Toutefois, il n'est pas possible de prévoir quelle sera la décision finale du tribunal.

Important : en Allemagne, il n'y a aucune obligation d'informer les partenaires sexuels de son infection par le VIH.

Conseil : si un couple décide d'un commun accord de ne pas utiliser de préservatifs, il peut être utile de conclure cet accord devant témoins ou de le documenter.



refugees  
welcome

$U=U$

kein Mensch  
ist  
illegal

## Que pouvez-vous faire si vous avez vécu de la discrimination ?

---

En Allemagne, beaucoup de gens sont structurellement désavantagés, par exemple par des lois ou des dispositions, ou bien en raison de modes de pensée largement répandus ou de préjugés. La discrimination structurelle, par exemple, dans le cas des réfugiés ou des migrants, se manifeste par le fait qu'ils n'ont aucun accès, ou seulement un accès limité, aux soins médicaux en Allemagne. Les réfugiés et les migrants vivent également de l'exclusion au sein de la communauté des personnes séropositives, dans les administrations allemandes ou au travail, par exemple en raison de leur couleur de peau ou de leur religion. Derrière cela se cachent des attitudes racistes.

Une infection par le VIH peut également engendrer une discrimination. Les migrants séropositifs vivent souvent de la discrimination à l'hôpital (refus d'administrer un traitement médical) ou auprès des autorités allemandes.

En cas de discrimination, vous avez la possibilité de demander de l'aide auprès d'un centre d'aide pour les migrants et leur parler de la discrimination que vous avez subie.

- Cela vous permettra de savoir quels sont vos recours et où vous pouvez obtenir de l'aide.
- Par ailleurs, vous pouvez établir des contacts et échanger avec des personnes qui ont vécu des expériences semblables à la vôtre.
- Certains centres d'aide proposent des ateliers pour aider les victimes à travailler sur la discrimination. La Deutsche Aidshilfe, l'Association allemande d'aide contre le sida, organise par exemple des formations d'autonomisation en plusieurs langues pour les migrants séropositifs et les réfugiés. Celles-ci sont gratuites, il suffit de s'y inscrire.

Si vous décidez de vous défendre contre la discrimination liée au VIH (par exemple par le biais d'une plainte), les associations d'aide contre le sida et le point de contact de la discrimination liée au VIH vous proposent leur aide. Vous trouverez toutes les informations et adresses sur le site [www.hiv-diskriminierung.de](http://www.hiv-diskriminierung.de) (en allemand).



# Traitement du VIH et services de conseils : adresses

---

## Cabinets médicaux spécialistes du VIH

---

Si vous êtes séropositif et que vous avez une assurance maladie, il est préférable d'aller dans un cabinet médical spécialiste du VIH. Il en existe dans toutes les grandes villes d'Allemagne. Vous trouverez les adresses des cabinets médicaux spécialistes du VIH sur internet à l'adresse [www.dagnae.de/aerzte/](http://www.dagnae.de/aerzte/).

## Associations d'aide contre le sida (Aidshilfen)

---

Si vous souhaitez vous renseigner sur le VIH ou si vous êtes séropositif, vous pouvez également vous rendre dans une association d'aide contre le sida proche de chez vous ou la contacter par téléphone. Les associations d'aide contre le sida sont présentes dans toutes les grandes villes mais également dans de nombreuses communes de moindre importance (adresses : [www.aidshilfe.de/adressen](http://www.aidshilfe.de/adressen)). Les associations

d'aide contre le sida ne sont pas des organismes gouvernementaux. Ils vous aident aussi à chercher un cabinet médical, des médiateurs linguistiques, un groupe de soutien ou des organismes qui soutiennent les sans-papiers. Maintes associations d'aide contre le sida vous aident également sur les questions de résidence et de droit social et/ou vous mettent en contact avec des avocat(e)s qui connaissent bien ces sujets. Dans une association d'aide contre le sida, vous n'êtes pas non plus obligé de donner votre nom et les conseillers sont soumis au secret professionnel.

## **Services de santé (Gesundheitsämter)**

---

Il existe un service de santé (Gesundheitsamt) dans de nombreuses villes (ils portent parfois un autre nom, par exemple « Gesundheitszentrum », centre de santé). Ils font partie du service de santé public. Là, vous n'êtes pas obligé de donner votre nom et les employés sont soumis au secret professionnel (ils n'ont pas le droit de raconter ce que vous leur dites). Si vous n'avez pas d'assurance maladie, vous pouvez contacter le service de santé pour obtenir de l'aide malgré tout.



## Organismes qui apportent leur aide aux sans-papiers ou aux personnes sans assurance maladie

Si vous vivez en Allemagne sans autorisation de séjour valable ni d'assurance maladie, vous pouvez consulter les organismes suivants :

**« Clearingstelle »** : Il existe de tels centres de consultation dans diverses villes allemandes. Là-bas, les employés aident à clarifier les questions de droit de séjour et de droit social et, dans de nombreux cas, à permettre l'intégration dans le système de santé ordinaire. Si cela n'est pas possible, la plupart des centres d'information délivrent des feuilles de soins pour un traitement médical anonyme. Seules la « Clearingstelle » de Berlin et la CASABlanca de Hambourg permettent actuellement le traitement du VIH pour les personnes qui ne peuvent pas être couvertes par l'assurance maladie.

Des médecins travaillent également auprès de **Médecins du monde (« Ärzte der Welt »)**, les **installations médicales Malteser pour les personnes sans assurance maladie (« Malteser Medizin für Menschen ohne Krankenversicherung »)** ou dans les **« MediBüros »**.

Ils traitent de manière anonyme et gratuite les personnes sans papiers ou sans assurance maladie, celles qui tombent subitement malades, se blessent ou tombent enceintes.

**Nous avons réunies adresses des « Clearingstellen » et des « MediBüros » sur le site [www.aidshilfe.de/clearingstellen-medibueros](http://www.aidshilfe.de/clearingstellen-medibueros).**

## **Centres d'entraide : vous n'êtes pas seul !**

Il est difficile de faire face tout seul à un résultat de test positif. Souvent, les migrants ont peur de parler de la maladie, parce qu'ils craignent d'être exclus de leur propre communauté et/ou de la société allemande. Les réfugiés craignent également d'être expulsés. C'est ainsi que l'on se sent isolé.

Les rencontres nationales pour les migrants séropositifs et leurs enfants, ainsi que les réunions d'AfroLebenPlus, le réseau national des migrants séropositifs, offrent l'occasion d'échanger dans

un cadre protégé. Lors de ces rencontres, vous pouvez passer quelques jours dans une ambiance agréable en compagnie d'autres migrants séropositifs.

Dans de nombreuses villes, il existe également des groupes d'entraide dans lesquels on peut échanger avec d'autres personnes, nouer de nouvelles amitiés et s'engager. Vous trouverez toutes les informations à ce sujet dans les associations d'aide contre le sida ou les bureaux de conseil pour les migrants.

## **Rencontres nationales pour les migrants séropositifs et leurs enfants**

---

Les rencontres nationales conçues et préparées par l'association Deutsche Aidshilfe, en collaboration avec le réseau AfroLebenPlus, servent à l'échange et à la mise en réseau et visent à renforcer la vie quotidienne avec le VIH. A ce propos, on y fournit des informations utiles sur des sujets tels que la thérapie antirétrovirale et les effets secondaires, la « protection par la thérapie », le désir d'enfant et la grossesse, la migration, la fuite et les traumatismes, la dépression et le VIH,

le droit de résidence et d'asile, le droit de l'UE, le système de santé et de soins en Allemagne, la religion et la santé ou la responsabilisation des personnes de couleur (PoC).

Les rencontres se tiennent en allemand, en anglais et en français. Si besoin est, elles peuvent être traduites en arabe et en russe.

Tous les migrants séropositifs vivant en Allemagne – y compris les réfugiés – et leurs enfants y sont cordialement invités. La participation est gratuite, il suffit simplement de s'inscrire.

### Contact

Alphonsine Bakambamba :  
alphonsine.bakambamba@dah.aidshilfe.de

## Réseau AfroLebenPlus

---

Le réseau AfroLebenPlus est un réseau national de migrants séropositifs qui s'engagent dans le domaine du VIH et de la migration. Actuellement, ce réseau comprend 20 membres qui viennent principalement des pays d'Afrique subsaharienne, parlent différentes langues et sont actifs sur différents sites dans toute l'Allemagne. Sur le terrain, ils sont bien intégrés dans leurs

communautés, font un travail tant préventif que politique et œuvrent pour améliorer la situation de vie des migrants séropositifs.

Les rencontres nationales des membres du réseau ont lieu deux fois par an, elles permettent d'échanger des expériences et des idées, et favorisent le renforcement mutuel et le réseautage national. Il est possible, conjointement avec la Deutsche Aidshilfe, de développer des médias d'information pour les migrants et les migrantes, ou bien de participer à de super projets avec d'autres migrants. Le réseau attend toujours avec impatience de nouveaux membres. Les rencontres sont gratuites, il suffit simplement de s'inscrire.

### **Contact**

Alphonsine Bakambamba :  
alphonsine.bakambamba@dah.aidshilfe.de

Lillian Petry Kababiito :  
lillian.petry@hausafrika.de

## Pages web

---

- Informations en 12 langues sur le VIH/sida :  
[www.zanzu.de/de/infektionen/hiv-und-aids](http://www.zanzu.de/de/infektionen/hiv-und-aids)
- Informations en 5 langues pour les réfugiés LGBTIQ :  
[www.queerrefugeeswelcome.de/fr](http://www.queerrefugeeswelcome.de/fr)
- Cabinets médicaux pour le VIH :  
[www.dagnae.de/aerzte](http://www.dagnae.de/aerzte)

## Services de conseils téléphoniques à propos du VIH

---

- Deutsche Aidshilfe/Association allemande d'aide contre le sida (allemand et anglais) :  
[www.aidshilfe.de/telefonische-beratung](http://www.aidshilfe.de/telefonische-beratung)
- Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung (BZgA)/Centre fédéral pour l'éducation à la santé (allemand et anglais) :  
[www.bzga.de/service/infotelefone/hiv-und-aids](http://www.bzga.de/service/infotelefone/hiv-und-aids)

# Impressum

---

© Deutsche Aidshilfe e. V.  
Wilhelmstr. 138, 10963 Berlin  
Internet: [www.aidshilfe.de](http://www.aidshilfe.de)  
E-Mail: [dah@aidshilfe.de](mailto:dah@aidshilfe.de)

1. Auflage, 2020  
Bestellnummer: 024022

Redaktion: Tanja Gangarova, Antje Sanogo,  
Mara Wiebe, Dr. Katja Römer  
Bearbeitung: Sabrina Demirović, Holger Sweers

Illustrationen: Melike Yildiz, Zakariya Yildiz  
Gestaltung: dia° / diaberlin.de  
Druck: X-Press Grafik & Druck GmbH,  
Nunsdorfer Ring 13, 12277 Berlin  
Übersetzung: Textking,  
Jean-Pascal Nkuibo, Holger Sweers

Spenden:  
Berliner Sparkasse  
IBAN: DE27 1005 0000 0220 2202 20  
BIC: BELADEVB3333  
Online: [www.aidshilfe.de](http://www.aidshilfe.de)

Sie können die DAH auch unterstützen, indem Sie Fördermitglied werden. Nähere Informationen unter [www.aidshilfe.de](http://www.aidshilfe.de) oder bei der Deutschen Aidshilfe (DAH). Die DAH ist als gemeinnützig und besonders förderungswürdig anerkannt. Spenden und Fördermitgliedschaftsbeiträge sind daher steuerabzugsfähig.

